Légifération d'une norme sociale: le 1er avril, l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt et en lisière de forêt entre en vigueur dans de nombreux cantons. Même si la forêt sent l'aventure et la liberté, les animaux sauvages ont en effet intérêt à ce que les prédateurs canins ne croisent pas toujours leur chemin.

Règles de bienséance pour une coopération la moins conflictuelle possible

Les règles de comportement sont des normes (généralement non écrites) relatives aux interactions sociales entre les personnes, explique le dictionnaire. Et la sociologie définit: «Les normes sociales structurent les attentes des partenaires interactifs dans une situation donnée et rendent les actions et les réactions jusqu'à un certain point prévisibles; elles réduisent donc la complexité des relations sociales, restreignent les possibilités de comportement dans une perspective négative, mais permettent d'un autre côté, dans les limites normatives, le libre épanouissement sans contrainte.»

Cela peut paraître compliqué au premier abord, mais ça ne l'est pas. Les normes sociales telles que les règles et les lois sont des relations de type «si-alors»; une personne traversant la rue au feu vert peut s'attendre à pouvoir la traverser en toute sécurité. Les règles sont donc, au sens large, des instructions et des plans d'action dont l'objectif est de permettre la cohabitation dans la société complexe d'aujourd'hui et d'éviter le plus de conflits possibles.

C'est également important pour les propriétaires de chiens que nous sommes. Notre chien se partage la petite Suisse avec plus d'un demi-million d'autres chiens ainsi que d'innombrables piétons, cyclistes, automobilistes, familles, animaux sauvages et animaux d'élevage. Tous revendiquent le même espace pour leurs besoins personnels, raison pour laquelle le seul moyen d'éviter les situations conflictuelles dans lesquelles une personne peut être blessée est de faire preuve de respect mutuel et de respecter les règles de bienséance pour les propriétaires de chiens.

Le chien a-t-il encore le droit d'être chien?
Oui, il en a le droit. Mais seulement là où il ne met en danger ni la liberté des autres, ni sa propre vie. Ou, pour utiliser une nouvelle fois la parabole de la rue, les automobilistes

peuvent rouler à grande vitesse partout où ils ne mettent en danger ni les autres, ni eux-mêmes et où la norme sociale l'autorise. Rouler sans limitation de vitesse, par exemple, est autorisé uniquement sur des circuits de course spéciaux. Ce qui pousse les fans de voitures endurcis à rouler jusqu'à Nürburg pour y réserver un circuit touriste.

En tant que fans de chiens endurcis, nous pouvons également offrir de tels moments de liberté à nos chiens. Quand nous les promenons dans des régions isolées ou quand nous retrouvons leurs copains-chiens sur un terrain clôturé, par exemple. Pour toutes les autres situations dans lesquelles nous sommes soumis avec notre chien à des interactions sociales avec les autres, qu'ils soient eux-mêmes propriétaires de chiens ou pas, des règles de comportement claires sont utiles. Pour nous, nos chiens et tous les autres propriétaires de chiens en Suisse. En effet, si tous les piétons traversent la rue au feu vert et si tous les automobilistes s'arrêtent au feu rouge, le passage pour piétons est sûr. Le passage pour piétons est précédé par sa réputation de sécurité, qui déteint également sur les passages pour piétons sans feu, que certains piétons téméraires traversent sans faire attention à la circulation.

Ensemble, nous pouvons également influencer la réputation de nos chiens. Le magazine «Chiens» a rassemblé dans l'édition 02/2023 les règles de comportement judicieuses dans le cadre des rencontres avec des chiens, dans les transports publics, dans les quartiers d'habitation, en ville, en campagne, en forêt et dans les zones de détente. Vous pouvez télécharger les «Règles de bienséance pour les propriétaires de chiens» ici avec des modèles à photocopier des principales règles au format PDF. Le partage est explicitement autorisé.